

EPAGE Aveyron Amont

Procès-Verbal

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle, sous la présidence de M. ARTUS Michel.

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE : M. ARTUS Michel, M. CARRIERE François, M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. BERNAD Pierre-Louis, M. BERNIÉ Christophe, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DELPECH Michel (procuration à M ARTUS), M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. BOUYSSOU Yves, M. ALIBERT Jean-Louis, Mme MOYA Catherine, M. PRINGAULT Pascal, Mme TAUSSAT Régine, Mme VARSIS Florence, M. VIVENS André, M. SAHUQUET Jean-Marc

Élus excusés : M. CROS Emmanuel, Mme BERARDI, M. BESSEDE Daniel, M. BOUCHET Didier, Mme CENSI Martine, M. DELPECH Michel donne procuration à M. ARTUS Michel, M. LACOMBE Jean-Marie, Mme LACOMBE Sophie, Mme PAGES-TOUZE Laurence, M. POURQUIER Jean-Paul M. RUSCASSIE Gilles, M. VIDAL Jean-François

Élus absents : M. CATALA Guy, M. DELERIS Francis, M. KEROSLIAN Jean-Philippe, M. LACOMBE Christian, M. MOURIES Jérôme, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, M. RAUNA Alain, M. SEGUIN Denis

Services et partenaires présents : M. DORADO Thibaut de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Mme SUDRES Marion, Mme FOURNEL Chloé, M. SENE-LACOMBE Paulin, Mme BLONDEL Claire, M MIQUEL Vincent

Services et partenaires absents et excusés : néant

Président de séance : M. Michel ARTUS

Secrétaire de séance : M. Patrick GAYRARD

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. ARTUS remercie les différents participants pour leur présence à la réunion de ce jour.

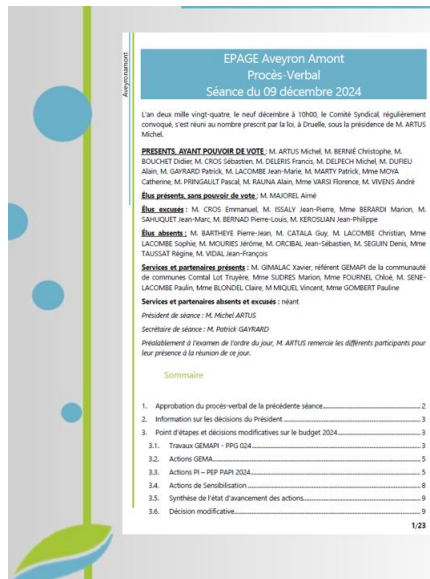
Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la précédente séance.....	3
2.	Information sur les décisions du Président	3
3.	Bilan de l'activité 2024.....	4
3.1.	Volet Qualité – Dynamique zone urbaine	4
3.2.	Volet GEMAPI - Travaux.....	5
3.3.	Volet Milieu Aquatique - Dynamique Espace rural.....	6
3.4.	Volet Inondation - Dynamique PEP PAPI	6
3.5.	Volet GEMAPI - Sensibilisation	7
4.	Vote du Compte Financier Unique	7

5.	Zoom sur quelques actions 2025	9
5.1.	Travaux PPG 2025.....	9
5.2.	Lutte contre Faxonius Rusticus	11
5.3.	Animation des sites Natura 2000	12
5.4.	Méthode du bilan du contrat de rivière	13
5.5.	La renaturation du Notre Dame et la désimperméabilisation de la Place Fontanges	16
5.6.	Inondation - Dynamique PEP PAPI – Suivi financier	18
5.7.	Cyanobactéries Val de Lenne - des actions en construction	20
5.8.	Association du bassin Tarn-Aveyron.....	21
6.	Propositions d’activités pour 2025	24
6.1.	Rappels des principales orientations du DOB	24
6.2.	Les actions de bassin versant 2025.....	25
6.3.	Adoption du budget 2025	27
6.4.	Appels à cotisations 2025.....	28
7.	Questions diverses.....	30
7.1.	Approbation des statuts d’Aveyron Ingénierie	30
7.2.	Prévisions des subventions 2025-2026 auprès du Conseil Départemental de l’Aveyron	30

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.



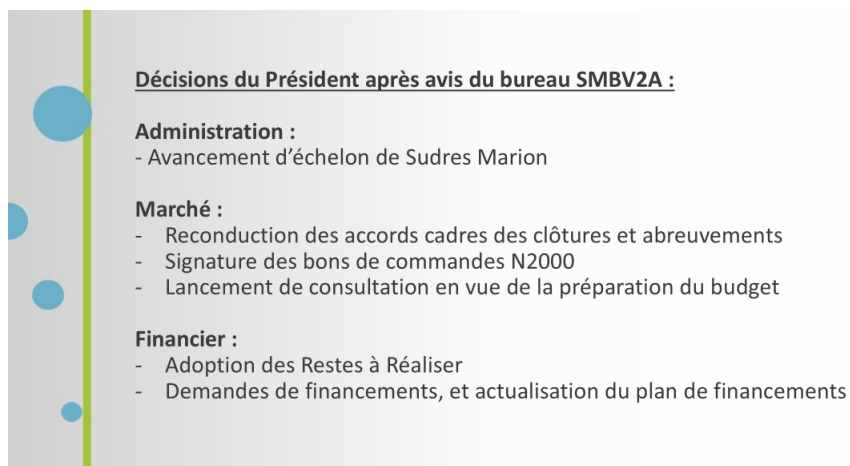
Conseil Syndical du 09 décembre 2024

- Point d'étape des actions 2024
- Programme d'actions et DOB 2025
- Administration du syndicat : délibérations Prévoyance et accompagnement CDG à la CNRACL

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(31 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Information sur les décisions du Président

M. ARTUS, Président, rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :



LE COMITE SYNDICAL
Prend acte de ces décisions du Président prises par délégation du conseil

3. Bilan de l'activité 2024

3.1. Volet Qualité – Dynamique zone urbaine

- 5 diagnostics environnementaux à destination des professionnels réalisés
- 1 petit déjeuner technique à destination des professionnels de la mécanique et des métiers de bouche
- 18 animations sur le devenir de l'eau réalisées CFA
- 370 apprentis et toute l'équipe enseignante sensibilisés
- plus de 50 sensibilisations sur le devenir des eaux pluviales
- 1 formation à destination des polices municipales
-

Zoom sur le partenariat Polices Municipales et OFB

Objectifs :

- ✓ Sensibiliser sur les pollutions accidentelles
- ✓ Créer un lien entre police municipales / OFB / Parquet de Rodez
- ✓ Donner des « outils » à la police municipale face aux pollutions accidentelles

Résultats :

- ✓ 11 policiers municipaux de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue
- ✓ Le vice-procureur et le directeur de l'OFB
- ✓ 1 fiche synthétique « qui contacter en cas de pollution » + 1 adresse dédiée du parquet
- ✓ 3 remonté depuis octobre 2024

M. GAYRARD intervient concernant les animations à destination des professionnels, les personnes qui sont venues se sont montrées intéressées et la Fédération Nationale de l'Automobile de l'Aveyron fera le relais à ses partenaires concernant les informations acquises au cours de l'animation.

3.2.Volet GEMAPI - Travaux



- 780 m de cours d'eau renaturés (5 chantiers)
- Plus de 5 km de clôtures et 22 systèmes d'abreuvement réalisés
- 524 arbres et arbustes plantés (7km de regarnissages et plantations de ripisylve)
- 1.2 km de traitement de ripisylve
- interventions en zone urbaines
- poursuite de l'action gagnant/gagnant
- 38 interventions sur des embâcles (environ 330 m³)
- Interventions sur 6 espèces invasives (végétales et animales)
-

M. CROS souhaite témoigner de l'intérêt des habitants de Saint Martin de Lenne et de Coussergues pour les chantiers qui ont été effectués et notamment des animations scolaires durant lesquelles les enfants ont participé à la plantation de la ripisylve. Il y aura une sensibilisation auprès des parents qui fait sens.

Zoom sur l'action gagnant gagnant



Les peupliers de cultures sont des arbres inadaptés en bord de cours d'eau car :

- possède un système racinaire inadapté aux berges (système de surface)
 - grande prise au vent et branche cassante
- => Sujets aux basculements + érosions de berges

La stratégie d'intervention Gagnant/Gagnant :

- ✓ Aide du SMBV2A pour retirer les embâcles et arbres basculés chez des privés
- ✓ Engagement du propriétaire à supprimer les arbres à risque dans un délai de 18 mois
- ✓ Proposition du SMBV2A



En cours : Mars/avril

- Inventorier les sites avec une convention gagnante/gagnante signée
- Répertorier les sites qui dépassent le délai de 18 mois ou qui vont l'être prochainement



Mai Juin

- Aller sur le terrain pour voir si les peupliers ont été exploités ou non



Juillet

- Identifier les points de blocage en cas de non-respect de la convention et d'exploitation des peupliers: Difficulté à mobiliser un exploitant forestier ? Indivisions avec mauvaise entente ?, etc.
- Estimer l'efficacité de la stratégie: Nombre de conventions signées et respectées, linéaire de berges signé, linéaire de berges exploités, etc.

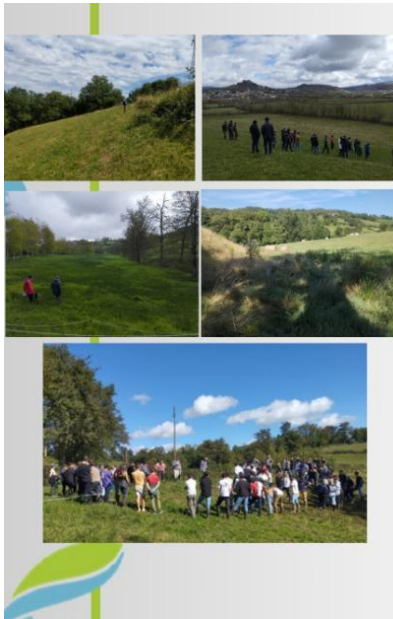


Aout

- Note de synthèse



3.3. Volet Milieu Aquatique - Dynamique Espace rural



- diagnostics vulnérabilité des élevages au changement climatique
- 7 diagnostics haies bocage réalisés
- 1 091 800€ (2023+2024) de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques
→ Participation en juillet à la CRAEC pour apporter le témoignage d'un PAEc qui fonctionne bien 👍
- veille foncière Zones humides sur le BV des Serènes : 14 nouveaux propriétaires informés, 3 visites de terrain, 1 rétrocession avec mention dans les documents officiels de vente
- ~50 réponses à l'enquête Plans d'eau (25% à ce jour)
- 3 journées techniques et sensibilisation des lycées agricoles (La Roque et François Marty en particulier)



M DORADO de l'Agence de l'Eau Adour Garonne intervient pour parler des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Un dispositif sera mis en place dès 2026 sur certains secteurs de l'Adour Garonne avec une enveloppe pouvant aller jusqu'à 15 millions d'euros. Le territoire Aveyron Amont fait parti des secteurs envisagés pour ce dispositif grâce à un EPAGE et un volet agricole.

3.4. Volet Inondation - Dynamique PEP PAPI



- Validation du PEP PAPI en 2024 : 7 axes thématiques déclinés en 34 actions
→ Préparer le PAPI complet pour 2026-2027
- 6 nouveaux repères de crues et 3 échelles : sensibilisation et d'amélioration de la conscience et de la mémoire du risque
- Identifier un coefficient maximal d'occupation du sol pour le PLUi Rodez agglomération
- Gestion post-crue à Sévérac d'Aveyron
- Appui à la réalisation des PCS
-

M. SAHUQUET souhaite remercier, au nom de la commune de Sévérac d'Aveyron et des personnes impactées, la réactivité des agents de l'EPAGE Aveyron Amont pour la gestion post-crue et les réunions locales organisées.

3.5. Volet GEMAPI - Sensibilisation

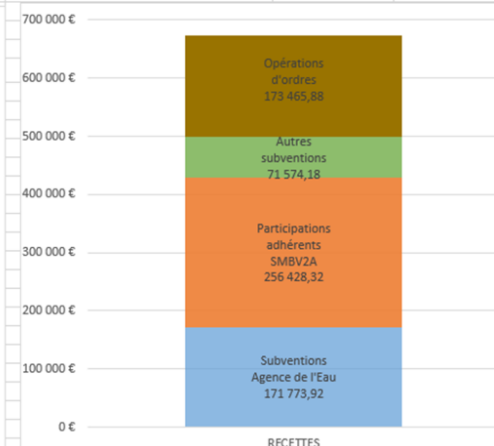
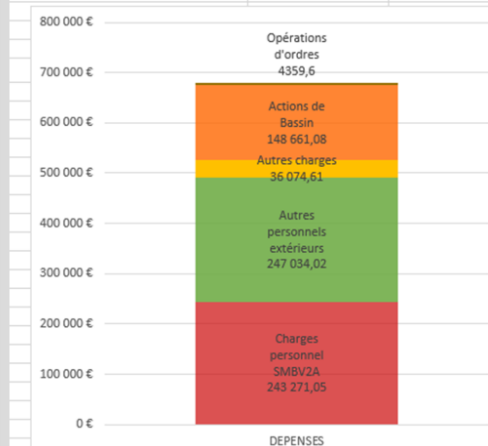


- 89 animations Mon école mon cours d'eau
- 1 746 élèves sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations
 - o Animations spécifiques dans le cadre du festival transitions durables pour les écoles de Rodez Agglomération
 - o Animation pour la commune de Villefranche-de-Rouergue dans le cadre du projet de renaturation du cours d'eau
- 200 animations vers des publics diversifiés : animations ponctuelles, journées développement durable en milieu scolaire, présentation des actions Aveyron Amont à l'échelle Adour Garonne, ...
-

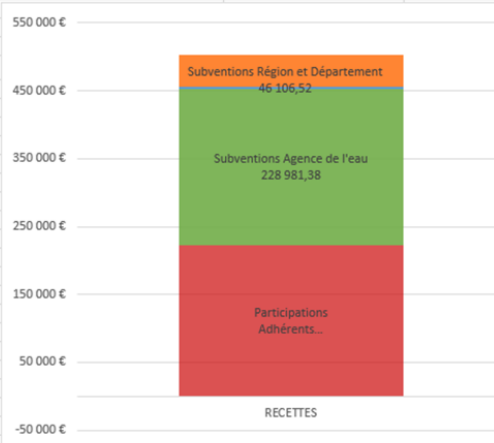
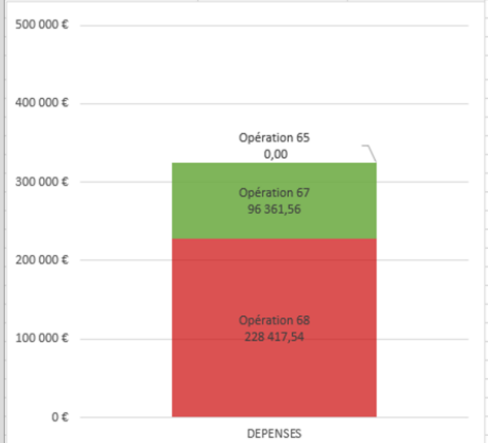
M. ARTUS souligne la diversité et l'étendu du public touché par ces animations.

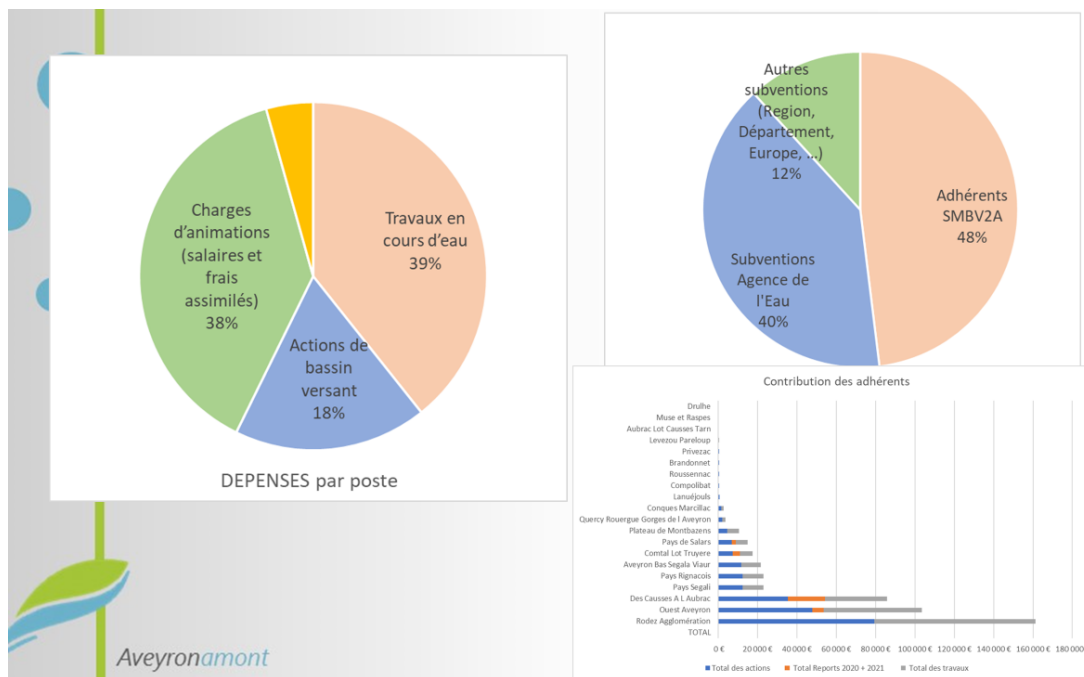
4. Vote du Compte Financier Unique

LIBELLE	DEPENSES	REPARTITION	LIBELLE	RECETTES	REPARTITION
Actions de Bassin	148 661,08	21,88%	Participations adhérents SMBV2A	256 428,32	38,09%
Autres charges	36 074,61	5,31%	Subventions Agence de l'Eau	171 773,92	25,51%
Autres personnels extérieurs	247 034,02	36,36%	Autres subventions	71 574,18	10,63%
Charges personnel SMBV2A	243 271,05	35,81%	Autres recettes	51,38	0,01%
Opérations d'ordres	4 359,60	0,64%	Opérations d'ordres	173 465,88	25,76%



LIBELLE	DEPENSES	REPARTITION	LIBELLE	RECETTES	REPARTITION
Opération 65	0,00	0,00%	Participations Adhérents	223 227,70	44,41%
Opération 67	96 361,56	29,67%	Subventions Agence de l'eau	228 981,38	45,55%
Opération 68	228 417,54	70,33%	Subventions Région et Département	46 106,52	9,17%
Immo corporelles	0,00	0,00%	Subventions Europe	0,00	0,00%
Opérations d'ordres	0,00	0,00%	Opérations d'ordres	4 363,54	0,87%





**DELIBERATION N°2025-01
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de l'EPAGE Aveyron Amont;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPAGE, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

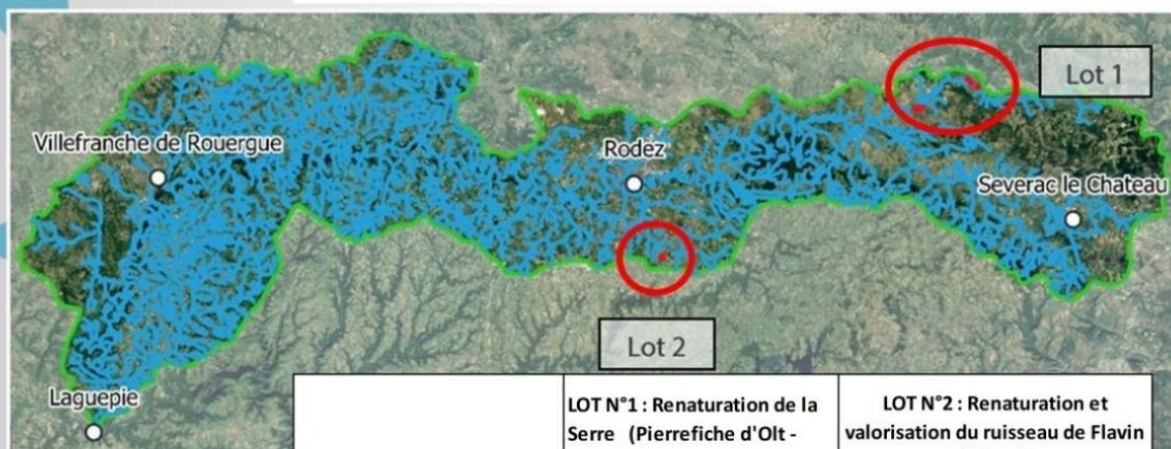
Considérant que, M. le Président a quitté la séance et le conseil syndical a siégé sous la présidence de M. Gayrard Patrick.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

CFU 2024 EPAGE AVEYRON AMONT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2024 REALISEES	679 400,36 €	324 779,10 €
RECETTES 2024 REALISEES	673 293,68 €	502 679,14 €
TOTAL RECETTES / DEPENSES	- 6 106,68 €	177 900,04 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	289 045,02 €	- 82 256,31 €
SOLDE DES REALISATIONS 2024	282 938,34 €	95 643,73 €
RESTES À REALISER DEPENSES	/	863 885,82 €
RESTES À REALISER RECETTES	/	837 270,99 €
RESULTATS CUMULES	282 938,34 €	69 028,90 €

Intitulé chantier/détail	Prestation extérieure	Nb homme jour	Autofinancement prévisionnel
Suivi des chantiers de renaturation des années précédentes	- €	20	1 240 €
Suivi colmatage			- €
Renaturation de la Serre en amont de Coussergues	51 000 €	15	11 130 €
Renaturation et valorisation de la Brianelle de Flavin	11 000 €	20	3 440 €
Renaturation de la tête du ruisseau de Lenne	1 800 €	5	670 €
Gestion des embâcles selon les besoins, avec incitation à la suppression des peupliers (equipe RA)	- €	80	9 920 €
Gestion des embâcles selon les besoins, avec incitation à la suppression des peupliers (equipe QRG)		5	310 €
Revégétalisation	3 500 €	95	6 590 €
Maintien de la pression sur les foyers de PEE stabilisés	- €	22	1 364 €
Gestion du Myriophille sur la mare de St Rémy	- €	12	744 €
Gestion de la Jussie sur le plan d'eau de Saubayre	- €	15	930 €
Gestion de Faxonius rusticus sur le plan d'eau d'Inières	- €	20	2 480 €
Veiller et Intervenir sur les foyers émergents/	- €	5	310 €
Assurer le bon fonctionnement des points d'abreuvement	- €	6	372 €
Mise en défens et abreuvement dans des ZEC	2 500 €	-	500 €
Mise en défens et abreuvement sur le bassin versant de la Briane (dynamique espace rural et agricole)	13 034 €	45	5 397 €
Mise en défens et abreuvement sur le bassin versant de la Serène (dynamique espace rural et agricole)	54 383 €	67	15 031 €
Mise en défens et abreuvement dans le périmètre rapproché du captage de Calcomier	- €	-	- €
Clôture avec agri campus la roque	13 513 €	30	- €
Restauration de zones humides dans le cadre de l'AaP ZH			- €
Entretien du piège à embâcles sur le Lugagnac	1 800 €	-	1 620 €
Traversée urbaine de Rodez Agglomération	- €	16	4 464 €
Traversée urbaine de Villefranche sur l'Aveyron	- €	6	1 674 €
Traversée urbaine de Villefranche - Notre Dame	€	6	1 674 €
Traversée urbaine de Laguëpie. Restauration de la ripisylve	€	15	3 255 €
Surveillance des points de rejets et alerte pollution	€	45	1 980 €

Analyse des offres – chantier de renaturation



	LOT N°1 : Renaturation de la Serre (Pierrefiche d'Olt - Saint Martin de Lenne)	LOT N°2 : Renaturation et valorisation du ruisseau de Flavin (Flavin)	
	BRUEL TP x CONTE et Fils	BRUEL TP	SAS AT2P
Recap notes finales (sur 100)			
NOTES PRIX	40.00	40.00	38.48
NOTES TECHNIQUES	45*	48	49
NOTES FINALES	85*	88.00	87.48
Rappel des prix (€ TTC)	8 640.00 €	10 234.80 €	10 638.36 €

Zoom sur la renaturation de la Serre

Renaturation de la Serre 2025
(+ clôtures et points d'abreuvements)
→ Certitude : budget 2025 insuffisant pour tout faire
→ Question : **quels secteurs prioriser ?**

Site C
Opportunité
(Exploitant agricole s'est signalé intéressé en 2025)

Site A
Secteur identifié au PPG
(Intérêt très fort selon fédération de pêche)

Site B
SAV chantiers 2014 (Rajout de sédiments sur ancienne renaturation + reprise clôtures et abreuvements ?)
(Intérêt très fort selon fédération de pêche)

Site D
Opportunité
(Exploitants agricoles se sont signalés intéressés en 2023 et 2025)
(Intérêt très fort selon fédération de pêche)

Les élus suggèrent que M SENE LACOMBE se rapproche des communes concernées pour prioriser les sites d'intervention.

5.2. Lutte contre Faxonius Rusticus






Écrevisse à taches rouges
(*Faxonius rusticus*)
Expérimentation de méthodes de gestion de l'Écrevisse à taches rouges sur le bassin de la Briane, 1^{er} site de découverte de cette espèce en Europe en septembre 2019

Partenariat de projet
ONDR - Aveyron Gers
Ce projet structure gestionnaire des milieux aquatiques sur le bassin de l'Aveyron, depuis les sources à Séverac-le-Château jusqu'à l'aval de l'Aveyron dans le Tarn-et-Garonne à Lagajols, couvre un territoire de 1540 km² sur 83 communes.
© Crédit de 1^{er} janvier 2021, avec un second volet principal, la Gestion des Eaux, Aquatiques et la Préservation des Insectes Complémentaires (GEMAF) et la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, superficielle et souterraine, et des milieux aquatiques.

« Contact » - Personne en charge du projet
Mélodie SUZRES, Directrice, Aveyronamont du centre de rivière Aveyron Amont
05 65 05 58 23
aveyronamont@veyronamont.fr

Office Français de la Biodiversité (service départemental de l'Aveyron)

Prélevement ADNE à La Rouquette (Onet-Le-Château)

- 1er foyer européen de l'écrevisse à taches rouges, *Faxonius rusticus*,
- **6342 écrevisses ont été capturées et détruites**, principalement dans le plan d'eau d'Inières, avec 1093 captures dans les cours d'eau, dont 16 sur le cours médian de la Briane.
- Retour d'expérience avec plusieurs méthodes de captures ont été mises en place avec des résultats encourageants. Les données collectées permettent
 - d'optimiser ces techniques : sélectionner les meilleurs sites pour installer de nouveaux pièges, optimiser le temps lors des futures interventions (prospections nocturnes ou pompages dans les mouilles),
 - utiliser la compétition interspécifique avec l'écrevisse signal comme stratégie de lutte biologique,

M. MIQUEL revient sur la possibilité d'effacement du Plan d'Eau d'Inières où le foyer de l'écrevisse a été découvert. Une possibilité qui ne semble pas entendable par le propriétaire du plan d'eau. M DORADO précise qu'après 2025, il n'y aura plus de financements concernant la lutte contre *Faxonius* car cela ne rentre plus dans le programme des EEE Emergentes.

Mme SUDRES précise que cet été, une campagne de communication sera engagée auprès des AAPPMA locales avec pour consignes de tuer les écrevisses sur place.

5.3.Animation des sites Natura 2000

5 vallées

DELIBERATION N°2025-03 ANIMATION DU SITE NATURA 2000 : 5 VALLEES

VU la délibération n°2023-19 : ANIMATION DU SITE NATURA 2000 : 5 VALLEES

Monsieur le Président précise que le site Natura 2000 5 vallées se situe en partie sur la rivière Aveyron et le bassin versant Aveyron Amont, à cheval entre les intercommunalités de Pays Rignacois, Pays Ségali, Plateau de Montbazens, Aveyron Bas Ségala Viaur, Ouest Aveyron Communauté. Ce site Natura 2000 5 vallées dépasse les frontières du SMBV2A, il concerne aussi l'Aveyron Aval, le Viaur, le Tarn Aval et l'Agout.

Monsieur le Président rappelle que l'animation de ce site Natura 2000 5 vallées est porté par l'EPAGE Viaur, en partenariat avec les EPAGE Aveyron Amont et Aveyron Aval pour le sous-site vallées de l'Aveyron. L'EPAGE Viaur est la collectivité chef de file pour 3 ans, assurant un rôle de « boîte aux lettres ». Dans cette optique la collectivité chef de file fait simplement office de représentant et de relais pour les dépôts de demande d'aide. Chaque EPAGE définissant, programmant et mettant en œuvre localement les conditions d'animations et d'actions sur son territoire.

Monsieur le Président précise que le COmité de PILotage du Site Natura 2000 sous site Vallée de l'Aveyron, regroupe les principaux acteurs du territoire. Annuellement il suit la déclinaison des actions de l'année N et propose un programme prévisionnel d'actions pour l'année N+1. Ce programme repose sur des actions en régie, des actions confiées à un prestataire extérieur, après réalisation d'un marché public à procédure adaptée, des études ponctuelles avec nos partenaires locaux.

Monsieur le Président précise que le plan de financement est le suivant : financement à 100 % de l'animation du site (en régie ou externalisé), financement à 100 % des suivis scientifiques, financement de 100% à 80% des actions de restauration dans le cadre d'un contrat « Ni forestier – Ni agricole »

Le Conseil Syndical DECIDE :

- D'ENGAGER le programme prévisionnel validé par le COPIL ;
- D'AUTORISER le Président à signer les bon de commande annuel du marché qui en découle;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec l'EAPGE Viaur, chef de file du dispositif
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec la Fédération de pêche de l'Aveyron concernant l'action « Impact de l'écrevisse à tâches rouges sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Vallée de l'Aveyron »;
- D'APPROUVER le plan de financement dans le cadre du dispositif 100% ;
- D'AUTORISER le Président à déposer les dossiers de subventions associés ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes administratifs afférents au dossier

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Etangs du Ségala

DELIBERATION N°2025-04

VU la délibération n°2023-18 ANIMATION DU SITE NATURA 2000 : ETANGS DU SEGALA

Monsieur le Président précise que le site Natura 2000 Etangs du Ségala se situe en totalité sur le bassin versant Aveyron Amont, à cheval entre les intercommunalités du Pays Rignacois et Plateau de Montbazens.

Monsieur le Président rappelle que l'animation de ce site Natura 2000 Etangs du Ségala est porté par l'EPAGE Aveyron Amont.

Monsieur le Président précise que le COmité de PIlotage du Site Natura 2000 Etangs du Ségala, regroupe les principaux acteurs du territoire. Annuellement il suit la déclinaison des actions de l'année N et propose un programme prévisionnel d'actions pour l'année N+1. Ce programme repose sur des actions en régie, des actions confiées à un prestataire extérieur, après réalisation d'un marché public à procédure adaptée, des études ponctuelles avec nos partenaires locaux.

Monsieur le Président précise que le plan de financement est le suivant : financement à 100 % de l'animation du site (en régie ou externalisée), financement à 100 % des suivis scientifiques, financement de 100% à 80% des actions de restauration dans le cadre d'un contrat « Ni forestier – Ni agricole »

Le Conseil Syndical DECIDE :

- D'ENGAGER le programme prévisionnel validé par le COPIL ;
- D'AUTORISER le Président à signer les bon de commande annuel du marché qui en découle;
- D'APPROUVER le plan de financement dans le cadre du dispositif 100% ;
- D'AUTORISER le Président à déposer les dossiers de subventions associés ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes administratifs afférents au dossier

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5.4. Méthode du bilan du contrat de rivière

Calendrier lié au bilan et perspectives du contrat de rivière :

Bilan du contrat	Elaboration du futur outil
<p>1</p> <p>Bilan technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan quantitatif = Taux de réalisation technique du contrat (% des actions terminées/engagées, grands chiffres clés) ✓ Bilan qualitatif = Taux de réussite (indicateurs de suivis, atteinte des objectifs initiaux) <p><i>Les opérations sont-elles terminées? Les objectifs initiaux du contrat sont-ils atteints ? Des difficultés ? Des facteurs de réussite ? Des réorientations?</i></p>	
<p>2</p> <p>Bilan financier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de réalisation financière (% du montant prévisionnel engagé), subventions, partenaires financiers 	
<p>3</p> <p>Bilan scientifique</p> <p>Etude de la FDAAPMA - Bilan de l'évolution de la qualité des masses d'eau durant le contrat de rivière Aveyron Amont et au cours de ces 10 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan de l'état général des stations de suivi, par masses d'eau / territoire ✓ Bilan spécifique pour les masses d'eau ciblés dans le contrat (dynamique agricole, industrie et artisanat, axe Aveyron, ...) 	

Bilan sous deux formats : par opération et par masse d'eau

Par opération – actions (approche par thématiques)

❑ Bilan Général

Etat d'avancement de l'opération

- ✓ Action terminée / Action continue / Action en cours / Action non démarrée

Atteinte des objectifs :

- ✓ Objectifs atteints/ Partiellement atteints/ non atteints / Au-delà des objectifs initiaux

❑ Bilan Technique

- ✓ Résultats avec indicateurs définis pour chaque action
- ✓ Chiffrés clés avant/après opération
- ✓ Maîtrise d'ouvrage et partenaires techniques

❑ Bilan Financier

- ✓ Montant dépensé
- ✓ Part de l'opération dans le contrat total
- ✓ Subventions et partenaires financiers

Objectifs :

- ✓ Quantifier le degré de réussite du contrat de rivière de manière générale et par opération
- ✓ Identifier les facteurs de réussite et les difficultés
- ✓ Identifier de nouvelles pistes de travail - Orientation des prochaines actions

Par masse d'eau (approche spatiale)



- ❑ Evolution de l'état de la masse d'eau : Etat des lieux de la masse d'eau avant/ après contrat de rivière

- ❑ Synthèse des actions faites sur la masse d'eau dans le cadre du contrat

- ❑ Intégration de l'étude faite par la FDAAPPMA (si)

Objectifs :

- ✓ Faire un état des lieux de la masse d'eau
- ✓ Quantifier la part des actions sur l'évolution de la masse d'eau
- ✓ Identifier des nouveaux enjeux - Orientation des prochaines actions

Par opération (actions) - Exemple de l'opération Baignade

VOLET A - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Accompagner la mise en place de nouveaux sites de baignade

✔ Opération terminée
➤ Au-delà des objectifs initiaux : + de 100% de réalisation

DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET OBJECTIFS DU CONTRAT
Sécuriser la pratique de la baignade sur la rivière Aveyron via la mise en place de profils de baignade et des préconisations/actions qui en découlent.

BAIGNADE -1 : Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique de l'eau
BAIGNADE -2 : Réaliser des profils de baignade

Indicateurs	Prévisionnel	Réalisé	Objectifs
Nombre de sites suivis bactériologiquement	15 sites suivis	17 points de suivis répartis sur 10 communes et 3 cours d'eau (Aveyron, Alzou, Assou)	Au-delà des objectifs initiaux
Nombre de nouveaux sites déclarés	5 sites	5 sites : Belcastel, Gourgasier et La Gasse à Villafrauche-de-Rouergue, Najac, Compiolbat	Atteints
Nombre de profils de baignade réalisés	5 profils de baignade pour 5 sites	5 profils de baignade réalisés : Belcastel, Gourgasier et La Gasse à Villafrauche-de-Rouergue, Najac, Compiolbat	Atteints
Mise en place d'une signalétique sur site (panneaux) et de mobiliers urbains (poubelles)	Action non prévue initialement	6 panneaux implantés : Baraquerville, Compiolbat, Belcastel, Gourgasier, La Gasse, Najac 4 poubelles (tri sélectif) : une à Compiolbat, deux à La Gasse et une à Najac	Au-delà des objectifs initiaux

CHIFFRES CLES AVANT/APRES OPERATION

Avant opération

Deux sites officiels de baignade en milieu naturel sur le bassin versant Aveyron Amont. Sur deux lacs (Cisba et Val de Lenne) - Baignade aménagée et surveillée

Après opération

- 4 sites de baignades déclarés sur la rivière Aveyron (aux risques et périls des usagers) et un projet de baignade aménagée et surveillée en cours à La Gasse
- Mise en place de panneaux sur sites de baignade
- **Au total** : 7 sites de baignade en milieu naturel sur le bassin versant

MAITRES D'OUVRAGE
EPAGE Aveyron Amont et Collectivités associées

PARTENAIRE
Agence régionale de la Santé (ARS)

BILAN FINANCIER

- Montant dépensé : A compléter graphique
- Part financière de l'opération :
- Pourcentage de réalisation par rapport au prévisionnel :

SUBVENTIONS

A compléter graphique

REALISATIONS EN IMAGES

REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OPERATION

Masse d'eau	FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou	FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viour	FRFR373 l'Alzou	FRFR202_3 L'Assou
Suivi bactériologique de l'eau	X	X	X	X
Profil de baignade et mis en œuvre des actions associées	X	X		
Déclaration des sites de baignade	X	X		

PERSPECTIVES

- Poursuivre le suivi bactériologique de l'eau sur le bassin versant Aveyron amont
- Poursuivre l'accompagnement des communes voulant officialiser un ou des sites de baignade (réalisation des profils de baignade et des actions associées)
- Sécuriser sanitaire la pratique de baignade sur le territoire

M DELERIS souligne l'importance de cette initiative, qui vise à sécuriser les zones de baignade, tant en ce qui concerne la qualité de l'eau que les conditions d'accueil des familles. Les baigneurs sont intéressés par la qualité de l'eau.

- **ENGAGE** le bilan du suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant Aveyron Amont, et prévoit le montant correspondant au budget primitif 2025 du syndicat,
- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet tel que présenté, et sollicite les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- **AUTORISE** le président à actualiser le plan de financement
- **AUTORISE** le président à signer le devis pour l'année 2025, sous réserve de l'obtention des financements sollicités,
- **AUTORISE** le président à réaliser l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5.5. La renaturation du Notre Dame et la désimperméabilisation de la Place Fontanges

Aveyronamont
CONTRAT DE RIVIÈRE
SYNDICAT MIXTE

Création d'un méandre en amont

Restauration du ruisseau et de ses berges

Prévisionnel : 300 000 €
Après consultation : 277 677 €

Ruisseau NOTRE-DAME

Villefranche de Rouergue

Désimperméabilisation de la place

Restauration de l'étang et de ses ouvrages alimentant du moulin

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
PROJET DE LA RESTAURATION
DU RUISSEAU NOTRE-DAME
ET DE LA PLACE FONTANGES

Suivi scientifique :
Ces travaux sont-ils bénéfiques en termes d'améliorations hydrologique, hydromorphologique, thermique et de biodiversité ?

adasea
au cœur des territoires

PÊCHE

Mme SUDRES donne le lien vidéo : <https://vimeo.com/1050993354/f394b93d76?share=copy>

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
LE RUISSEAU NOTRE-DAME ET LA PLACE FONTANGES

Imprévus : Déplacement du transformateur ENEDIS

Objectifs :

- restaurer la berge du cours d'eau et créer la forêt alluviale
- assurer une uniformité dans le projet de désimperméabilisation

Estimation du cout :

Mi-2024 → pris en charge par ENEDIS
Fin-2024 → 125 262 € TTC
Début-2025 → 72 801 € TTC
Maintenant → 100 398 € TTC

Proposition :

- Prise en charge via le PPG GEMAPI à hauteur de 72 801 €
- Subventions « acquises » de 50% AEAG et 20% Région soit 50 960,7€
- Autofinancement de 49 437,3 € à répartir au regard du % des travaux
 - 13% travaux EPAGE Aveyron = 6 579 €
 - 87% travaux Commune de Villefranche de Rouergue = 42 858 €
- Actualiser la convention entre la commune et l'EPAGE

Aveyronamont

DELIBERATION N°2025-06

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PPG 2024 – Travaux de renaturation du ruisseau de Notre dame – Villefranche de Rouergue

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU l'action PAPI-3 du contrat de rivière Aveyron Amont 2022-2024,

VU la délibération du conseil syndical du SMBV2A n° 2021-2 en date du 22 mars 2021 approuvant le lancement d'une étude GEMAPI sur le bassin versant du Notre-Dame,

VU la délibération du conseil syndical n° 2023-2 approuvant la mise en œuvre et financement des actions retenues dans le cadre de l'étude GEMAPI du bassin versant du Notre-Dame

Considérant les conclusions de l'étude GEMAPI du bassin versant du Notre-Dame présentées au COPIL dédié à l'automne 2022, retenant 43 actions (dont 10 sur Toulonjac, 37 sur Villefranche de Rouergue et 4 actions communes), pour un montant prévisionnel global d'environ 8 millions d'euros HT.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que pas moins de 22 actions identifiées relèvent de la compétence GEMAPI, avec une mise en œuvre concrète programmée sur deux temps :

- 2023-2026 : actions visant essentiellement la renaturation du cours d'eau, l'amélioration de la ripisylve, la préservation des zones humides, et la communication-sensibilisation autour de ces actions. Pour rappel, une enveloppe prévisionnelle a déjà été identifiée dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) 2022-2026 à hauteur de 315 000 €. La première phase de travaux concerne la renaturation du ruisseau de Notre Dame pour un montant prévisionnel de 300 000 €, réévaluée après consultation des entreprises à 277 677 €.
- Au-delà de 2026 : actions de gestion des écoulements (optimisation du bras de la Boudoumie) et d'optimisation des ZEC (suppression de remblais), relevant des actions du futur PAPI, pour un montant prévisionnel avoisinant 2 millions d'euros. Concernant ces dernières actions, il est bien précisé que la déclinaison de la phase d'étude est envisagée sur la période 2024-2026, dans le cadre du PEP. La phase travaux sera discutée post 2026.

Monsieur le Président informe d'un imprévu : le déplacement d'un transformateur ENEDIS, indispensable pour restaurer la berge du cours d'eau, créer une forêt alluviale et garantir l'uniformité du projet de désimperméabilisation. Après de nombreuses discussions et négociations avec ENEDIS, le coût du déplacement s'élève ce jour à 100 398 € TTC. Les partenaires financiers du PPG 2024 Aveyron Amont Agence de l'Eau et Région Occitanie pourrait prendre en charge une partie de cet imprévu. L'autofinancement restant serait à partager entre la commune et l'EPAGE au regard pourcentage respectif des travaux entre les 2 maitres d'ouvrages. Le plan de financement pourrait être :

Partenaire	Assiette de calcul	Taux d'aide	Financement
Agence de l'Eau	72 801 € PPG 2024	50%	36 400.5 €
Région	72 801 € PPG 2024	20%	14 560.2 €
EPAGE Aveyron Amont	49 437.3 € autofinancement	13%	6 579 €
Villefranche de Rouergue	49 437.3 € autofinancement	87%	42 858 €

TOTAL	100 398 €
-------	-----------

Ouï cet exposé, et **sur proposition de Monsieur le Président** :

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **D'AUTORISER** le président à actualiser la convention de groupement de commande entre la Commune de Villefranche de Rouergue et le SMBV2A, concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux envisagés sur la période 2023-2026, pour intégrer cet imprévu ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus, et de solliciter les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional d'Occitanie,
- **D'INSCRIRE** au budget de l'opération PPG 2024 un autofinancement de 6 579 € de l'EPAGE Aveyron Amont et de 15 261.3 € de la commune de Villefranche de Rouergue,
- **D'AUTORISER** le président à réaliser l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier.

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5.6. Inondation - Dynamique PEP PAPI – Suivi financier

Bilan financier Mars 2025

	DEPENSES PREVISIONNELLES (€)		DEPENSES REELLES (€)		ECART PREV/REEL	
	Coût actions	Autofinancement SMBV2A	Coût actions	Autofinancement SMBV2A	Coût actions	Autofinancement SMBV2A
TOTAL PEP PAPI 2024-2026	1 423 445	380 215	1 392 705	374 756	30 740	5 459

4 consultations en cours et 1 à venir:

✓ **Action 1.7** « Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation »

→ **Objectif: installation de panneaux fixes pour présenter le contexte local, en lien avec le risque inondation et sa prévention** - Communes : Bertholène (3), Gages (1), Toulonjac (1), Saint-Rémy (7) et Villefranche (2).

✓ Budget prévisionnel: 33 300€

Récap notes finales (sur 100)	ANAGRAM	MAYANE	AGENCE MARS
NOTES PRIX	40	25	23
NOTES TECHNIQUES	55	58	51
NOTES FINALES	95	83	74
Rappel des prix (€ TTC)	29448		

- ✓ Action 6.4 « Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène »
- ➔ **Objectif: Réalisation d'une étude pour améliorer la performance et la gestion du piège à embâcle du Lugagnac dans une situation de forte vulnérabilité.**
- ✓ Budget prévisionnel: 5 000€



Récap notes finales (sur 100)	CCE & C	ARTELIA
NOTES PRIX	40	17
NOTES TECHNIQUES	57	56
NOTES FINALES	97	74
Rappel des prix (€ TTC)	7590	

- ✓ Actions 5.1 « Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations » et 5.2 « Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics » ➔ **EN COURS D'ANALYSE**

✓ Budget prévisionnel: 45 000€ (60 diagnostics habitations + 22 000€ (10 diagnostics bâtiments publics).

Exemple de dispositif: batardeau installé à Sévérac



ANALYSE EN COURS BASEE SUR LA TRANCHE FERME / MONTANTS REELLEMENT ENGAGES PAR LA SUITE.

➔ **Budget PEP insuffisant pour les phases 3 et 4 (optionnelles) ET subventions possibles avec PAPI uniquement.**

- Valider le principe d'analyser sur la tranche ferme?
(Sous condition d'une validation juridique post-conseil)

- ✓ **Action 1.6** « Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement et l'aggravation potentielle du risque inondation » → **cahier des charges en cours de finalisation – recherche de bureaux d'études spécialisés**

✓ *Budget prévisionnel: 10 000€*



Entrée de la perte karstique n°1 du Lugagnac à Bertholène

Aveyronamont

- ✓ **Action 1.2** « Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des zones d'expansion des crues (ZEC) »

→ **Objectif: Disposer d'un état des lieux des ZEC en vue de les préserver et de les optimiser.**



Aveyronamont

- Janvier-février 2025: Négociations réalisées avec l'ensemble des entreprises pour répondre au budget prévisionnel.
- Mars 2025: Demande de complément pour l'offre la moins chère → offre non anormalement basse.
- Résultat final de l'analyse:

Récap notes finales (sur 100)	CACG	CEREG	ISL ING	NALDEO	SCP Gravelier Fourcadier
NOTES PRIX	35.8	26.7	29.9	28.0	40
NOTES TECHNIQUES	46.6	56.0	59.3	47.1	46.9
NOTES FINALES	82.4	82.7	89.3	75.1	86.9
Rappel des prix (€ TTC)			26 670		

M. BERNIE tient à remercier l'équipe de l'EPAGE Aveyron Amont pour les actions engagées sur le territoire et pour la régularité de ses interventions de terrain.

5.7. Cyanobactéries Val de Lenne - des actions en construction



INFORMATION

En raison d'analyses montrant la présence de cyanobactéries. LA Baignade et toutes les ACTIVITES NAUTIQUES sont interdites jusqu'à nouvel ordre sur le plan d'eau du Lenne.

Contexte:

Eté 2023: bloom de cyanobactéries sur le plan d'eau du Val de Lenne avec risque sanitaire et d'interdiction des usages (baignade, pêche, activités nautiques,...)

Courant 2024, des investigations réalisées pour mieux comprendre le phénomène et établir des pistes d'actions

6 actions identifiées et en cours de validation avec les partenaires

Action	MO	Dépenses TTC
Continuer le suivi scientifique	CC Pays Ségali	7 440.00 €
Formation des opérateurs	EPAGE Aveyron Amont	1 800.00 €
Identification des zones de ruissellement et mise en place de "barrières" naturelles	EPAGE Aveyron Amont	3 400.00 €
Gestion des amendements agricoles	Chambre Agriculture	800.00 €
Identification et mise en œuvre des actions prioritaires en matière d'assainissement	Commune de Baraqueville	
Actualisation du profil de baignade	CC Pays Ségali	3 000.00 €
TOTAL		16 440.00 €

Identification des zones de ruissellement et mise en place de "barrières" naturelles

Maitre d'ouvrage :

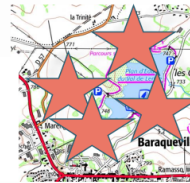


Partenaires :

Arbres Haies
Paysages
ADASEA

Budget TTC:

Etudes et Animation
Travaux : à définir via PPG ?



Enseignements de 2024 :

- Les zones de ruissellement préférentielles et les drains enterrés sont des vecteurs d'apport en nutriments
- Des barrières naturelles (haies, zones humides,) contribuent à limiter ces apports

Description :

- Hiver à Eté 2025 :
- identification des drains et zones de ruissellements préférentiel en condition hivernale (réalisé) et estivale – 3 jours
 - identification des haies et zones humides existantes, et leurs fonctionnalités
- Eté à Automne 2025 :
- proposition et hiérarchisation des travaux – 2 jours
 - septembre 2025 1^{er} chantier pilote au droit des parcelles publiques – 3400 €

Calendrier : étude 1^{er} semestre 2025 travaux à partir du 2^{ème} semestre 2025

Formation des opérateurs

Maitre d'ouvrage :

En cours de proposition au CNFPT

Partenaire - Prestataire :



Budget TTC:

Formation : 1800 €
Pays Ségali, Chambre Agriculture, Mutualisation avec d'autres collectivités?
Villefranche? Cisba...?



Enseignements de 2024 :

- Former les surveillants de baignades
- Indices visuels prémonitoire d'un bloom de cyanobactéries
- Identifier au plus vite la présence et absence de cyanobactéries pour adapter les interdictions d'usages

Description :

- La formation comprendra :
- Un module sur le fonctionnement du plan d'eau et la compréhension des conditions favorisant les cyanobactéries,
 - Un module sur les mesures de terrains journalières et les paramètres environnementaux indicateurs de déséquilibres,
 - Un module sur les cyanobactéries (enjeux, réglementation et méthodes de détection)
 - Un module sur la communication avec le public dont la sensibilisation aux risques pour les baigneurs.

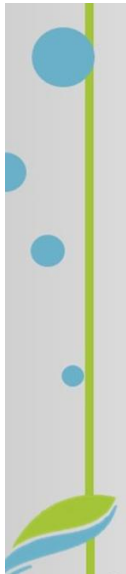
Calendrier : 21 Juin 2025

5.8.Association du bassin Tarn-Aveyron

LE COMITE SYNDICAL :

- **AUTORISE le Président à signer les avenants aux conventions du service mutualisé SIG et EAU-URBANISME ;**
- **PROPOSE D'INSCRIRE les sommes associées au budget 2025**

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Mise à disposition à l'association du bassin versant Tarn Aveyron


Création d'un poste de coordination

Objectifs : fédérer, valoriser et optimiser les projets du bassin versant Tarn-Aveyron

Missions :

- suivi administratif de l'association
- mise en œuvre du projet politique (émergence de l'EPTB, études sur le changement climatique, ...)

Administratif :

- sélectionné parmi les directeurs des syndicats GEMAPI,
- mission tournante tous les six mois
- mise à disposition conforme à l'article L.512-6 du CGCT
- 1 jour par semaine (7 heures)

Financier : 0 €

- remboursement des frais réels à la structure d'origine
- plan non dérogoire et validé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- pas de cotisation complémentaire des adhérents

**DELIBERATION N°2025-08
MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-6 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de certains moyens, de l'association du bassin versant Tarn Aveyron ne permet pas la prise en charge de certaines tâches,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent d'un des syndicats membres,
- la candidature de Mme Marion SUDRES de l'EPAGE Aveyron Amont

Le Président propose à l'assemblée, suite à l'approbation des élus présents au bureau du 03 février 2025 :

- de l'autoriser à signer avec l'association du bassin versant Tarn Aveyron, une convention de mise à disposition pour un agent ingénieur de l'EPAGE Aveyron Amont auprès de l'association du bassin versant Tarn Aveyron, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont

confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités »,

- ces missions seront réalisées essentiellement en heures supplémentaires,
- l'association du bassin versant Tarn Aveyron remboursera les frais liés à cette mise à disposition.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

Charge le Président de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec l'association du bassin versant Tarn Aveyron.

Inscrit les recettes associées au budget.

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6. Propositions d'activités pour 2025

6.1. Rappels des principales orientations du DOB

Dépenses de fonctionnement :

- Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement
- Objectif finir la déclinaison des actions et faire le bilan du contrat de rivière Aveyron amont. Identifier et construire le nouveau programme d'actions pluriannuel
- Objectif : décliner les actions du programme relatif à la prévention des inondations PEP PAPI

Recettes de fonctionnement :

- Objectif d'optimisation des co-financements
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2023, de 223 000 € d'autofinancement des charges de fonctionnement, des actions GEMA et PI
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2023, de 23 000 € d'un autofinancement complémentaire pour le programme d'actions prévention des inondations porté par les collectivités Causse Aubrac, Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté.

Aveyronamont

Dépenses d'investissement :

- Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG : dont la Tranche PPG 2025
- Objectif maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques

Recettes d'investissement :

- Objectif d'optimisation des cofinancements
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents, soit 98 902 € pour 2025. Cette tranche de travaux sera proposée en action de bassin versant.

Emprunts:

Aucun emprunt est en cours

6.2. Les actions de bassin versant 2025

Nomenclature dans le cadre de l'aire Aveyron Amont	Description	Maître d'ouvrage	Numéro de délibération	Prévisionnel	
				DepensesSMBV2A	Autofinancement SMBV2A
ANM-1	Animation des actions de bassin versant	SMBV2A	2024-25	20 700,54 €	94331 renumeration 008225 288,11 €
ANM-1	Renfort Animation du conseil de bassin	SMBV2A	2024-25	20 070,00 €	1 054,92 €
ANM-2	Animation du volet espace rural	SMBV2A	2024-25	82 301,89 €	94331 renumeration 008225 176,11 €
ANM-3	Animation des programmes milieu aquatiques	SMBV2A	2024-27	134 103,00 €	94331 renumeration 008225 261,80 €
ANM-4	Animation du volet prévention des inondations	SMBV2A	2024-28	56 808,24 €	94331 renumeration 008225 351,31 €
ANM	Convention Association Tam Aveyron pour un poste partagé de Bassin de Commande	ASSO TAM AVEYRON	2025...	-	94331 renumeration 6 500,00 €
PAP1-4.2	Convention Association Tam Aveyron pour un poste partagé de Bassin de Commande	ASSO TAM AVEYRON	2025...	-	94331 renumeration 2 300,00 €
ANM	Adhésion ASSO	ASSO TAM AVEYRON	2025...	-	6281 Concours divers (Cat 800,00 €)
MAPP5-5	Réaliser les travaux prévus du Programme Plurimodal de Gestion des Milieux Aquatiques (Tranche 2025)	SMBV2A	2024-29	98 902,00 €	6281 Concours divers (Cat 800,00 €)
MAPP5-5	Chercher l'avis Deme sur le chantier cadre 50%	SMBV2A	2023-3	29 875,00 €	617 Etudes et recherches 170,54 €
AGR-5	Ame liorer la connaissance sur le collage de des ours d'eau sur les bassins de l'Or et de la Brune	SMBV2A	2024-27	7 800,00 €	617 Etudes et recherches 3 802,00 €
AGR-7	Animer le dispositif AMEC Mesures agroenvironnementales et Climatiques	SMBV2A	2024-27	19 800,00 €	628 Remuneration 600,00 €
AGR-16	Réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux	SMBV2A	2024-27	2 800,00 €	617 Etudes et recherches 1 400,00 €
SUV1-2	Réseau de suivi de qualité SMBV2A, Appréhender l'incidence des actions mises en oeuvre sur le territoire du bassin de la Brune	SMBV2A	2024-26	90 800,00 €	617 Etudes et recherches 10 800,00 €
SUV1-2	Bilan du suivi qualité des masses d'eau du titre des actions de bassin de commande	SMBV2A	2025...	-	617 Etudes et recherches 3 987,50 €
CONTINUTE-1	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques agricoles	SMBV2A	2022-8	5 000,00 €	6236 Catalogues et impr imés 500,00 €
ANM-5	Organiser des visites terrain à destination des élus des communes du bassin versant communales afin de présenter le travail réalisé et l'urgence du bassin versant	SMBV2A	www.dgpi	1 000,00 €	6232 Peintures et éclaironnage 1 000,00 €
VALORISATION-9	Création d'outils de communication diversifiés et organisations d'événements - dont journée technique	SMBV2A	2024-25	2 500,00 €	6236 Catalogues et impr imés 1 000,00 €
SENSIBIL-4 et 5	Intervention journalière technique espace rural	SMBV2A	2024-25	3 000,00 €	6236 Remuneration 600,00 €
VALORISATION-9	Création d'outils de communication diversifiés: brochures	SMBV2A	2025...	5 000,00 €	6236 Catalogues et impr imés 300,00 €
SENSIBIL-1	Mon école, mon cours d'eau	SMBV2A	2024-25	20 000,00 €	623 Remuneration 600,00 €
PAP1-1.2	Réaliser une étude visant le renforcement et l'optimisation des ouvrages d'expansion de crues (EC)	SMBV2A	2024-20	28 800,00 €	617 Etudes et recherches 5 718,00 €
PAP1-1.6	Concertation des experts de sensibilisation + grand public sur le risque inondation	SMBV2A	2024-20	2 700,00 €	6236 Catalogues et impr imés 140,00 €
PAP1-1.3	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forte exposition	SMBV2A	2024-20	22 800,00 €	628 Remuneration 600,00 €
PAP1-1.2	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forte exposition	SMBV2A	2024-20	11 800,00 €	628 Remuneration 600,00 €
PAP1-6.4	Etudier le projet d'optimisation du piége à herbivores sur le réseau de Lagrange à Bernabieu, dans une situation de forte vulnérabilité	SMBV2A	2024-20	7 200,00 €	617 Etudes et recherches 1 277,00 €
PAP1-6.5	Réaliser un relevé 3D de l'état de l'ouvrage du Lagrange à Bernabieu en vue de réaliser l'étude de complément de terre et d'aggrégation potentielle du risque inondation	SMBV2A	2024-20	10 800,00 €	617 Etudes et recherches 1 000,00 €
PAP1-6.6	Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole - Intermédiation des accords	SMBV2A	2024-20	2 000,00 €	617 Etudes et recherches 1 000,00 €
PAP1-6.8	Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des accords sur le bras	SMBV2A	2024-20	24 000,00 €	617 Etudes et recherches 14 000,00 €
	Frais de structure	SMBV2A		54 800,00 €	17,0%
					264 345,82 €

Enveloppe prévisionnelle annuelle	
Lissé sur 5 ans	245 821,00 €
Travaux PPG 2025	98 902,00 €
TOTAL	344 723,00 €

Proposition 2025	
Actions Contrat Rivière	41 461,54 €
Actions Travaux PPG	98 902,00 €
Actions PAPI	48 685,00 €
Animations	26 717,28 €
Frais de structures	48 400,00 €
TOTAL	264 165,82 €
Ecart au prévisionnel	80 557,18 €

Délibération 2025-09

Aveyronamont

Répartition GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI

Nomenclature dans le cadre de l'aire Aveyron Amont	Description	Autofinancement			
		GEMAPI	% GEMAPI	COMP GEMAPI	% COMP GEMAPI
ANM-1	(Des lignes en gras correspondent à de nouvelles actions, les couleurs de fond sont en référence aux délibérations du conseil syndical)	2 019,58 €	70%	665,53 €	30%
ANM-1	Renfort Animation du conseil de bassin	1 144,44 €	70%	490,48 €	30%
ANM-2	Animation du volet espace rural	1 553,85 €	30%	3 825,66 €	70%
ANM-3	Animation des programmes milieu aquatiques	5 635,70 €	90%	626,19 €	10%
ANM-4	Animation du volet prévention des inondations	860,26 €	90%	95,58 €	10%
ANM	Convention Association Tam Aveyron pour un poste partagé de Bassin de Commande	3 250,00 €	50%	3 250,00 €	50%
PAP1-4.2	Convention Association Tam Aveyron pour un poste partagé de Bassin de Commande	1 250,00 €	50%	1 250,00 €	50%
ANM	Adhésion ASSO	400,00 €	50%	400,00 €	50%
MAPP5-5	Réaliser les travaux prévus du Programme Plurimodal de Gestion des Milieux Aquatiques (Tranche 2025)	98 902,00 €	100%	-	0%
MAPP5-5	Chercher l'avis Deme sur le chantier cadre 50%	720,54 €	100%	-	0%
AGR-5	Ame liorer la connaissance sur le collage de des ours d'eau sur les bassins de l'Or et de la Brune	1 140,75 €	30%	2 661,75 €	70%
AGR-7	Animer le dispositif AMEC Mesures agroenvironnementales et Climatiques	2 940,00 €	30%	6 860,00 €	70%
AGR-16	Réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux	420,00 €	30%	980,00 €	70%
SUV1-2	Réseau de suivi de qualité SMBV2A, Appréhender l'incidence des actions mises en oeuvre sur le territoire du bassin de la Brune	-	0%	10 800,00 €	100%
SUV1-2	Bilan du suivi qualité des masses d'eau du titre des actions de bassin de commande	-	0%	3 937,50 €	100%
CONTINUTE-1	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques agricoles	1 350,90 €	90%	150,10 €	10%
ANM-5	Organiser des visites terrain à destination des élus des communes du bassin versant communales afin de présenter le travail réalisé et l'urgence du bassin versant	1 000,00 €	100%	-	0%
VALORISATION-9	Création d'outils de communication diversifiés et organisations d'événements - dont journée technique	500,00 €	50%	500,00 €	50%
SENSIBIL-4 et 5	Intervention journalière technique espace rural	300,00 €	30%	700,00 €	70%
VALORISATION-9	Création d'outils de communication diversifiés: brochures	1 250,00 €	50%	1 250,00 €	50%
SENSIBIL-1	Mon école, mon cours d'eau	4 000,00 €	100%	-	0%
PAP1-1.2	Réaliser une étude visant le renforcement et l'optimisation des ouvrages d'expansion de crues (EC)	5 718,00 €	100%	-	0%
PAP1-1.6	Concertation des experts de sensibilisation + grand public sur le risque inondation	486,00 €	90%	54,00 €	10%
PAP1-1.3	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forte exposition	6 750,00 €	100%	-	0%
PAP1-1.2	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forte exposition	4 400,00 €	100%	-	0%
PAP1-6.4	Etudier le projet d'optimisation du piége à herbivores sur le réseau de Lagrange à Bernabieu, dans une situation de forte vulnérabilité	2 277,00 €	100%	-	0%
PAP1-6.5	Réaliser un relevé 3D de l'état de l'ouvrage du Lagrange à Bernabieu en vue de réaliser l'étude de complément de terre et d'aggrégation potentielle du risque inondation	3 000,00 €	100%	-	0%
PAP1-6.6	Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole - Intermédiation des accords	2 000,00 €	100%	-	0%
PAP1-6.8	Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des accords sur le bras	24 000,00 €	100%	-	0%

Repartition GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI			
217 441 €	82,31%	46 725 €	17,69%

DELIBERATION N° 2025-09 DESIGNATION DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT 2025

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,
VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'assurer une solidarité financière à l'échelle du bassin versant (amont-aval et urbain-rural) le comité syndical peut définir les actions de bassin versant. Conformément aux statuts dudit syndicat les contributions des adhérents aux actions de bassin

versant sont réparties entre tous les adhérents selon les deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

M. le Président propose d'inscrire les opérations suivantes en actions de bassin versant pour 2025 :

ANIM-1 : Animation du contrat de rivière

ANIM-1 : Renfort Animation du contrat de rivière

ANIM-2 : Animation du volet espace rural

ANIM-3 : Animation des programmes milieux aquatiques

ANIM-4 : Animation du volet prévention des inondations

ANIM : Convention Association Tarn Aveyron pour un poste partagé de Base de Données SIG

PAPI-4.2 : Convention Association Tarn Aveyron pour un poste partagé Eau-Urbanisme

ANIM : Adhésion ASSO

MAPPG-6 : Réaliser les travaux prévus du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques - Tranche 2025

MAPPG-6 : Chantiers Notre Dame suivi du chantier cadre SFN

AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau sur les bassins de l'Olip et de la Briane

AGRI-7 : Animer le dispositif MAEC Mesures agroenvironnementales et Climatiques

AGRI-16 : Réaliser une expérimentation sur les couverts végétaux

SUIVI-2 : Réseau de suivi de la qualité de l'eau, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état

SUIVI-2 : Bilan du suivi qualité des masses d'eau au titre des actions du contrat de rivière

CONTINUITE-1 : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques gestion des seuils

ANIM-5 : Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant

VALORISATION-3 : Création d'outils de communication diversifiés et organisations d'événements : dont journée techniques agricoles

SENSIBILI-4 et 5 : Intervenant journée technique espace rural

VALORISATION-3 : Création d'outils de communication diversifiés : bilan CRAA

SENSIBILI-1 : Mon école mon cours d'eau

PAPI-1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des zones d'expansion de crues (ZEC)

PAPI-1.6 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation

PAPI-5.1 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forts enjeux

PAPI-5.2 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics sur les secteurs à forts enjeux

PAPI-6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité

PAPI-6.5 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation

PAPI-6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements

PAPI-6.8 : Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie du bassin versant du Notre-Dame

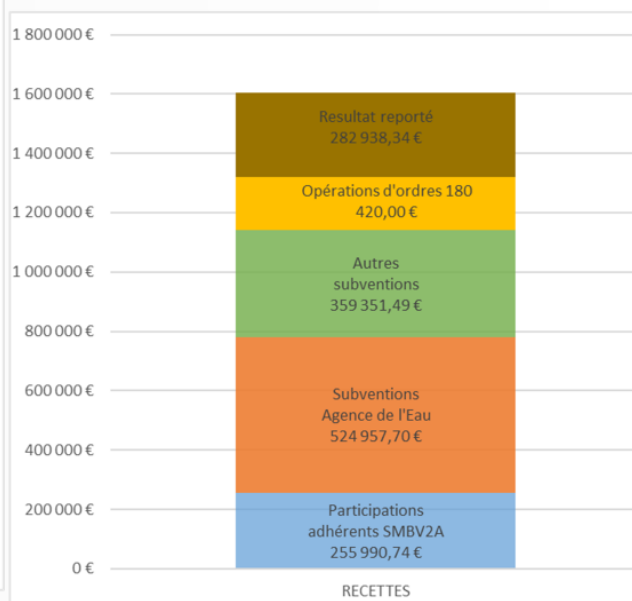
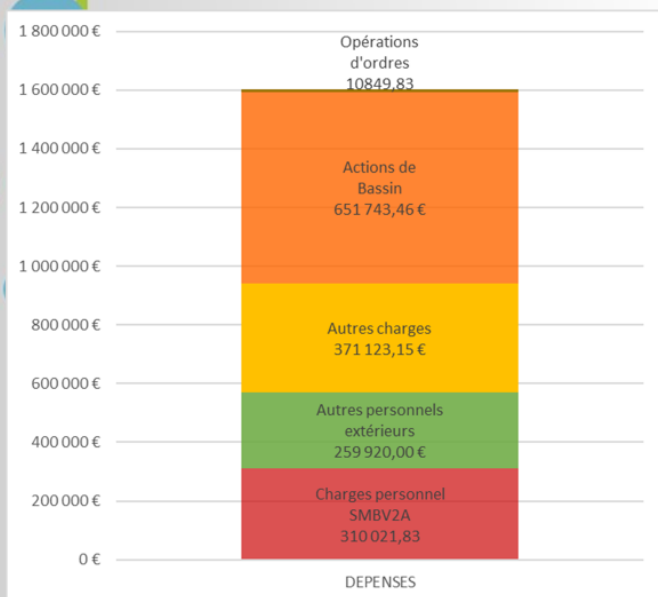
Frais de structure

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

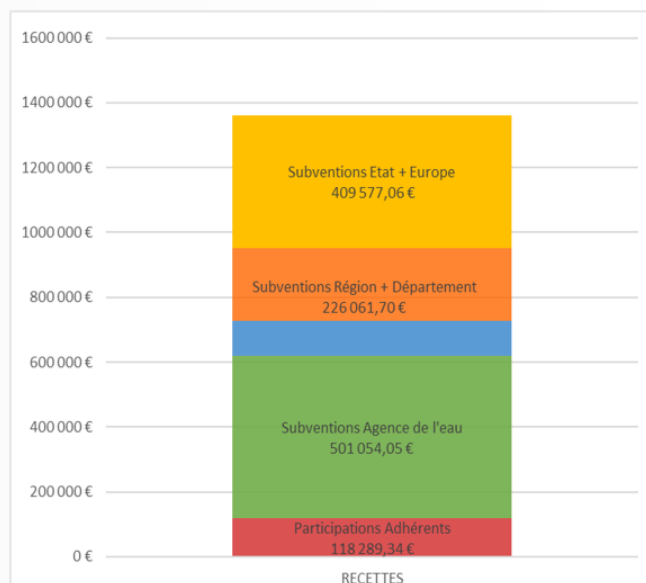
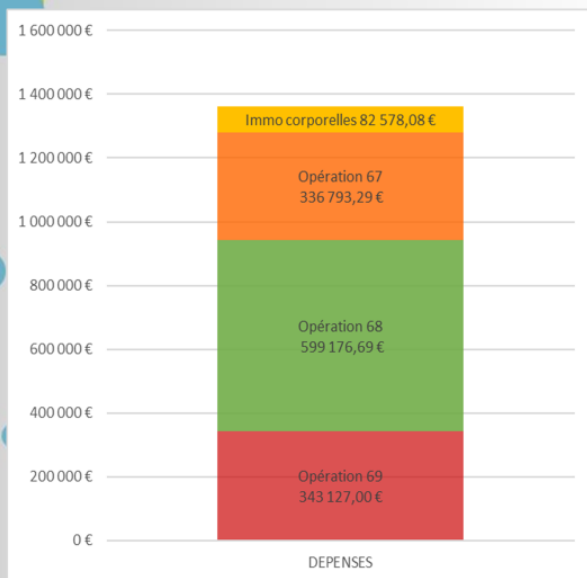
**DECIDE d'inscrire les opérations inscrites ci-dessus en tant qu'actions de bassin versant
(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

6.3. Adoption du budget 2025

Section fonctionnement



Section investissement



DELIBERATION N° 2025-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'EPAGE AVEYRON AMONT

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif ;

VU la délibération n°2023-22 portant sur la nomenclature comptable M57 du syndicat, supérieure ou égale à 3 500 habitants et inférieure à 10 000 habitants, avec application de la nomenclature par nature développée et l'indication des références fonctionnelles ;

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du conseil syndical du 09 décembre 2024 ;

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a permis aux élus de définir les grandes orientations du budget 2025, notamment l'enjeu de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours.

Monsieur le Président propose que l'Assemblée autorise à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

La présentation complète est réalisée en séance et un exemplaire est mis à disposition pour consultation.

M. le Président propose au Conseil Syndical le projet de budget 2025 du SMBV2A. Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 603 658,27 €	1 361 675,06 €
RECETTES	1 603 658,27 €	1 361 675,06 €

LE COMITE SYNDICAL :

- ADOPTE le budget primitif 2025 de l'EPAGE Aveyron Amont conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération,
- APPROUVE que le budget soit réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.
- AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6.4.Appels à cotisations 2025

DELIBERATION N°2025-11 VOTE DES APPELS À COTISATIONS 2025 DU SMBV2A

VU les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 02 mai 2024 portant reconnaissance du SMBV2A en EPAGE ;

VU les statuts dudit Syndicat, et notamment son article 17,

VU l'article L. 211-7 du Code de l'environnement habilitant les collectivités territoriales et leurs groupements à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et la gestion de l'eau en cas d'une carence généralisée ou à des mesures inadaptées de la part de propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux

VU les articles L. 151-36 à L. 151-40 du Code rural nécessitant de recourir à une procédure de déclaration d'intérêt général afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées

Monsieur le Président rappelle que le SMBV2A n'a pas de fiscalité propre. Le SMBV2A appelle auprès de ses membres les montants de participation nécessaires à l'équilibre de son budget et à l'exercice de ses compétences. Les EPCI-FP adhérentes sont libres soit de financer cette contribution via leur budget général soit d'adopter un produit de taxe GEMAPI qui leur permettra de financer

cette participation budgétaire.

Monsieur le Président propose l'appel à cotisation suivant :

La participation concernant les actions GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI (fonctionnement). Les actions sont définies de bassin versant par la délibération 2025-8.

Comme convenu dans les statuts du syndicat, article 17.a, cette somme est répartie sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

La participation concernant les études et travaux PPG GEMAPI (investissement). Les actions sont définies de bassin versant par les délibérations 2025-8.

Pour rappel pendant les cinq premières années du PPG 2022-2032 l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 673 723.19 €. Il a été validé par chaque EPCI-FP adhérent au SMBV2A une enveloppe d'autofinancement annuelle, défini selon l'article 17.a des statuts du syndicat. En 2024 l'enveloppe financière est de 192 830 €

La participation concernant les études et actions PEP-PAPI GEMAPI (fonctionnement) non définies de bassin versant qui sont payés par chaque adhérents concernés pour un montant de 23 000 €.

BUDGET - mars 2025 - actualisation vis-à-vis de la population INSEE au 1er janvier 2025 et vis-à-vis de la répartition GEMAPI et COMP GEMAPI					
	Concernant les actions		Concernant les travaux		TOTAL
	du contrat de rivière et du programme de prévention des inondations		GEMAPI - PAPI 2024	GEMAPI - PPG 2025	
	GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2025	COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2025			
Aubrac Lot Causses Tarn	13,21 €	2,84 €		7,12 €	23,17 €
Aveyron Bas Segala Viaur	9 559,11 €	2 054,46 €		5 150,70 €	16 764,27 €
Comtal Lot Truyere	6 077,93 €	1 306,28 €		3 274,95 €	10 659,16 €
Conques Marcillac	1 171,14 €	251,70 €		631,04 €	2 053,88 €
Des Causses A L Aubrac	29 102,02 €	6 254,64 €	1 000,00 €	15 680,92 €	52 037,58 €
Ouest Aveyron	39 056,15 €	8 393,99 €	8 667,00 €	21 044,46 €	77 161,60 €
Levezou Pareloup	74,88 €	16,09 €		40,35 €	131,32 €
Muse et Raspes	4,77 €	1,03 €		2,57 €	8,37 €
Pays de Salars	5 644,52 €	1 213,13 €		3 041,41 €	9 899,06 €
Pays Rignacois	10 080,63 €	2 166,54 €		5 431,70 €	17 678,87 €
Pays Segali	10 181,20 €	2 188,16 €		5 485,89 €	17 855,25 €
Plateau de Montbazens	5 557,59 €			2 994,57 €	8 552,16 €
Brandonnet		191,27 €			191,27 €
Compolibat		252,14 €			252,14 €
Drulhe					0,00 €
Lanuéjols		286,68 €			286,68 €
Privezac		192,62 €			192,62 €
Roussennac		221,61 €			221,61 €
Vaureilles					0,00 €
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyr	1 593,27 €	342,43 €		858,50 €	2 794,20 €
Rodez Agglomération	65 434,57 €	14 063,28 €	13 333,33 €	35 257,83 €	128 089,01 €
TOTAL	183 550,99 €	39 398,89 €	23 000 €	98 902 €	344 852 €

LE COMITE SYNDICAL :
ADOPTÉ les appels à cotisation présentés ci-dessus
(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

7. Questions diverses

7.1.Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

DELIBERATION N°2025-12 APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05 novembre 2024 ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de l'EPAGE Aveyron Amont à Aveyron Ingénierie, dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de l'EPAGE Aveyron Amont.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

(33 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

7.2.Prévisions des subventions 2025-2026 auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron

DELIBERATION N°2025-13 PREVISION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 2026 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Le Président du Conseil expose que, suite à un courrier du conseil départemental de l'Aveyron, concernant le dépôt des demandes de subventions, il est souhaitable de prévoir les montants des subventions versées par le conseil départemental de l'Aveyron au syndicat, au titre de l'année 2026.

Les subventions à prévoir sont les suivantes :

- La communication et la sensibilisation du contrat de rivière (SENSIBILI-1)

Ceci reprend le coût annuel des opérations de sensibilisation des scolaires via l'opération mon école mon cours d'eau (20 000€).

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 20% du Conseil Départemental, 10% du Conseil Régional et 20% d'autofinancement. Soit une aide de 5 000 € du conseil départemental de l'Aveyron.

- La déclinaison des travaux GEMAPI 2026

Les travaux sont répartis :

- Les interventions en régie de l'équipe d'agents rivière, mise à disposition par Rodez Agglomération et la CCQRGA.
- Les fournitures de matériaux
- Les interventions confiées à des entreprises

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 10% du Conseil Départemental, 20% du Conseil Régional et 20% d'autofinancement. Soit une aide de 34 661,00 € du conseil départemental de l'Aveyron.

Le Président lève la séance à 17h15